



communiqué du 25 mai 2020

Séjour de la santé : la mascarade d'une grand-messe en visioconférence à 300 personnes

Le syndicat infirmier SNPI réclame de véritables négociations, pas un simulacre de « Grand Débat » réunissant des personnes en convention, pour que le gouvernement ne change rien à ses positions de départ.

Les attentes du SNPI sur l'hôpital : rouvrir des lits et créer des postes

En 20 ans, 95 services d'urgences et 100.000 lits ont été fermés. Selon la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (Drees), ce sont ainsi près de 17.500 lits de nuit qui ont été fermés entre 2013 et 2019, dont 80 % à l'hôpital public. « **Nous demandons simplement que les capacités d'accueil à l'hôpital soient dignes d'une sixième puissance mondiale** », résume Thierry Amouroux, le porte-parole du Syndicat National des Professionnels Infirmiers SNPI CFE-CGC, qui réclame « **la réouverture de 20.000 lits. Avec 5 fois plus de lits de réanimations (5000 vs 25000), l'Allemagne a eu 4 fois moins de morts par le COVID19.** »

L'histoire des 35h ne repose sur rien. Les hôpitaux sont en 38h ou 37h, avec des jours de RTT que les soignants ne peuvent pas prendre. « **L'idée de travailler plus pour gagner plus est dangereuse à l'hôpital. Quand vous travaillez trop, vous risquez de commettre des erreurs de soins. Il faut surtout créer plus de postes pour que chacun puisse poser tous les jours de repos auquel il a droit, ce que bien souvent, il ne fait pas, faute de personnel** » précise Thierry Amouroux.

Le SNPI réclame 10 % de personnel en plus dans les hôpitaux, c'est-à-dire la création de 20.000 postes. Ce qui va permettre d'établir des ratios de patients par infirmière selon les services (sur l'exemple de la réa, dialyse,...). **Et le doublement des effectifs dans les EHPAD, pour atteindre le ratio agents/résidents de l'Allemagne et des pays nordiques.**

Les attentes du SNPI pour la reconnaissance de la profession infirmière

La demande de revalorisation salariale est simple : les professionnels infirmiers sont sous-payés en France selon toutes les enquêtes internationales et nationales (OCDE, INSEE, DRESS). « **Pour atteindre le salaire infirmier moyen européen, nous réclamons une hausse salariale de 300 euros par mois pour tous les infirmiers salariés (public ou privé), quel que soit leur grade ou leur ancienneté** », annonce Thierry Amouroux.

Page1/2

« Mais il convient également de **reconnaitre dans les textes réglementaires les compétences réelles des 600.000 infirmières, dont le rôle autonome est actuellement bridé en France, en particulier sur la vaccination et les antalgiques mineurs**. Dans tous les pays du monde, l'infirmière vaccine en première ligne. En France, les rappels des 11 vaccins obligatoires sont sur prescription médicale (seule la grippe est autorisée). A l'hôpital, comme infirmier nous devons déranger l'interne de garde pour donner du paracétamol, alors que comme citoyen nous pouvons en donner à notre enfant, voisin ou collègue ! » s'agace Thierry Amouroux. **Il faut compléter le décret d'actes et d'exercice infirmier**, qui n'a pas été réactualisé depuis 2004 !

Les **130.000 infirmiers libéraux** sont les derniers professionnels de santé à se rendre quotidiennement au domicile des patients. **Les infirmiers de pratique avancée** (infirmières avec 3 années d'expérience clinique, qui passent un master 2 d'IPA) **ne peuvent pas faire de premier recours dans les déserts médicaux**, car ils ne doivent intervenir qu'auprès de la patientèle d'un médecin. Depuis 60 ans, 330.000 IPA exercent dans 25 pays, mais il y a toujours cette exception culturelle française, liée au lobby médical. Ne faut-il pas « libérer les énergies » ?

Les attentes du SNPI sur la gouvernance : supprimons les ARS !

Les Agences Régionales de Santé datent de 2010. Dix années à mutualiser, c'est-à-dire à fermer des hôpitaux, des services, des lits. Ce ne sont pas des gestionnaires, mais des comptables qui gèrent des tableurs Excel. L'épidémie Covid19 a montré les pesanteurs de cette technostucture, qui paralyse l'action de terrain.

Le ministère de la santé, c'est 11.000 agents. Chaque ARS compte entre 700 et 1200 agents, dont beaucoup de directeurs et de chargés de missions, avec des salaires importants. Chaque poste supprimé permettrait de créer 2 à 3 postes d'infirmières ou d'aides-soignants à l'hôpital.

« **Les compétences sanitaires des ARS doivent être transférées au Conseil Régional, avec un Vice-président du Conseil Régional, en charge de la santé. Un politique plutôt qu'un administratif, qui pourra adapter ses décisions aux réalités de terrain. Nous avons constaté la réactivité des exécutifs régionaux sur les masques, et l'efficacité des ministres de la santé régionaux dans les Landers allemands** » indique Thierry Amouroux.

Les soignants doivent pouvoir intervenir dans la gestion des services hospitaliers et des établissements de santé. L'intelligence sociale des professionnels de santé a fait ses preuves devant le Covid19. La cogestion médico-administrative doit écouter les soignants de terrain